DISCUSSIONS AUTOUR DES ENJEUX DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À LONGUEUIL

Enjeux et solutions proposées par Athlétisme Rive-Sud

Introduction

a. Présentation

Je m'appelle Steve Morin et je suis l'un des fondateurs d'Athlétisme Rive-Sud, un club qui existe depuis bientôt 20 ans. J'en suis également le directeur général à temps partiel, puisque j'occupe un emploi à temps plein comme enseignant en éducation physique et à la santé.

b. Mise en contexte de la politique de reconnaissance et de notre mission santé comme organisme

Récemment, Pierre Lavoie expliquait, dans différentes conférences et différents balados, que la prévention en matière de santé n'est pas suffisamment mise de l'avant au Québec. Selon lui, il faut se projeter dans l'avenir et adopter une loi pour cesser d'agir principalement en mode curatif, lorsque les problèmes de santé sont déjà présents, faute d'avoir adopté de saines habitudes de vie.

Il souligne que cette responsabilité ne repose pas uniquement sur les écoles, mais également sur les gouvernements et les municipalités. Il faut faciliter l'accès à l'activité physique et aux installations, élargir notre vision et favoriser l'inclusion.

D'ailleurs, une coalition pour l'avenir du sport et de l'activité physique a récemment été mise sur pied. Elle vise notamment à étudier les modèles de prévention en matière de santé dans d'autres pays et à proposer l'adoption d'une loi au Québec.

Dans cette perspective, je crois que la politique de reconnaissance, telle qu'elle est actuellement conçue, ne va pas dans le même sens, ce qui nous préoccupe.

c. Remerciements et ouverture au dialogue

Tout d'abord, merci de nous permettre de participer à ce dialogue afin de mieux comprendre les répercussions de la politique de reconnaissance des organismes. Les enjeux dépassent la seule question de la carte Accès Longueuil et de sa tarification pour Athlétisme Rive-Sud.

Nous apprécions cette démarche d'échange avec l'Office de participation publique de Longueuil. Nous espérons que les élus et les administrateurs de la Ville feront preuve d'ouverture, car nous avons des idées et des solutions à proposer.

Position, enjeux et solutions d'Athlétisme Rive-Sud

Athlétisme Rive-Sud (ARS) comprend et appuie le principe d'une contribution des non-résidents. Toutefois, la politique de reconnaissance des organismes proposée actuellement semble mal adaptée à la réalité d'un organisme sportif régional comme le nôtre.

1. Un seuil de membres résidant à Longueuil difficile à atteindre pour un organisme régional

ARS n'est pas un club strictement local. Même s'il portait le nom d'« Athlétisme Longueuil », sa réalité demeurerait la même.

Plusieurs membres viennent de l'extérieur de Longueuil, notamment parce qu'ARS est pratiquement le seul club d'athlétisme structuré dans un vaste secteur de la Rive-Sud et que les installations adaptées se trouvent uniquement à Longueuil, grâce au legs des Jeux du Québec de 2014.

Atteindre un seuil de 50 % de membres résidant à Longueuil représente donc un défi illogique. Malgré plusieurs démarches pour augmenter le nombre de membres longueuillois, les résultats demeurent partiels. Par exemple, lorsque nous avons tenté de faire la promotion du club au Marathon de Longueuil, cependant, nous rejoignons aussi des personnes qui résident dans d'autres municipalités qui participent à l'événement…

Il est important de préciser que notre capacité d'accueil est grande : la présence de non-résidents ne limite pas l'accès des citoyens de Longueuil à nos activités. Au contraire, elle permet de développer des programmes supplémentaires dont bénéficient également les résidents.

Solution proposée

Reconnaître une catégorie d'organismes régionaux assortie d'un seuil réduit de membres résidant à Longueuil, par exemple 25 %.

Avantages et arguments pour la Ville et ses résidents

- Attirer à Longueuil des personnes qui fréquentent les commerces locaux.
- Maintenir une offre de services pour les citoyens de Longueuil. Sans les inscriptions des non-résidents, certains programmes risqueraient de ne plus être financièrement viables. Limiter ces inscriptions pour respecter le seuil de 50 % pourrait ainsi entraîner une réduction de l'offre.
- Renforcer la crédibilité et le rayonnement de l'organisme et de la ville grâce à la reconnaissance de sa vocation régionale.

2. Un coût de 100 $ à payer en une seule fois qui risque de freiner les inscriptions

Le coût d'une carte Accès Longueuil pour les non-résidents représente une dépense importante à assumer en une seule fois. Il risque de freiner les inscriptions, particulièrement pour une activité récréative, une initiation ou un camp de jour de courte durée (1 à 9 semaines par exemple). Par exemple, pour une session d'activités ou une semaine de camp de jour dont le tarif est de 175 $, l'ajout de 100 $ porte la facture à 275 $, même si la participation ne couvre qu'une courte période de l'année.

Solution proposée

Remplacer le paiement unique lié à l'achat d'une carte Accès par une contribution des non-résidents adaptée à la durée de l'activité et perçue au moment de l'inscription.

À titre d'exemple, la contribution pourrait être établie selon les montants suivants :

- 10 $ pour une semaine d'activités, comme un camp de jour;
- 20 $ pour une session de 6 à 12 semaines;
- 30 $ pour une session de 13 à 26 semaines;
- 50 $ pour une activité d'une demi-année;
- 80 $ pour une activité d'une année complète.

Les organismes pourraient ensuite remettre à la Ville les contributions perçues, après chaque session ou selon une fréquence convenue.

L'objectif est de répartir la contribution selon la durée de participation, afin d'éviter qu'un montant important exigé dès l'inscription ne devienne un obstacle.

Avantages et arguments pour la Ville et ses résidents

- Réduire les tâches administratives et les vérifications liées à la production et à la gestion des cartes Accès.
- Favoriser la collaboration entre la Ville et les organismes autour d'un objectif commun : soutenir les services et les installations de Longueuil tout en limitant l'obstacle financier pour les non-résidents.
- Potentiellement générer des revenus comparables, voire supérieurs, à ceux d'une carte Accès à 100 $, en maintenant un plus grand nombre d'inscriptions.
- Favoriser l'accès à l'activité physique pour les jeunes et les moins jeunes. ARS souhaite encourager l'adoption d'un mode de vie sain et actif et contribuer à la prévention en matière de santé.
- Permettre à davantage de familles d'inscrire leurs enfants à des activités sportives organisées, tout en favorisant la vitalité et la pérennité des clubs qui desservent la population de Longueuil.
- Maintenir une offre d'activités diversifiée et de qualité grâce à un bassin de participants plus important.
- Éviter de pénaliser indirectement les résidents de Longueuil, qui bénéficient eux aussi de la présence d'organismes sportifs régionaux qui sont dynamiques et financièrement viables.

3. Une gestion des cartes Accès complexe pour la Ville, les organismes et les membres

Une responsabilité aussi importante de gestion et de vérification ne devrait pas être transférée aux organismes sans ressources supplémentaires.

Avec 500 à 600 membres, ARS ne peut pas assurer manuellement la vérification et le suivi des cartes. Le processus devrait être simple, numérique et automatisé. En 2026, notre organisme sans but lucratif fonctionne sans employé à temps plein et ne reçoit aucune subvention de la Ville pour l'achat de matériel ou la rémunération du personnel.

Pour les membres, l'obligation de se déplacer physiquement afin d'obtenir une carte Accès Longueuil constitue également un frein à l'inscription. Les outils technologiques disponibles devraient permettre d'éviter des déplacements qui exigent du temps de la part des membres et mobilisent des ressources humaines et financières de la Ville.

Le plus important à comprendre est ceci : les non-résidents qui s'inscrivent à nos activités souhaitent avant tout accéder aux services de l'organisme (comme pour tous les organismes de la ville qui sont reconnus). Ils ne cherchent pas nécessairement à utiliser les autres services municipaux, comme les bibliothèques de Longueuil.

Solution proposée

Dans la continuité de la proposition / solution précédente, demander aux organismes de percevoir les contributions des non-résidents directement sur leurs plateformes d'inscription.

Cette approche permettrait de retirer l'obligation de détenir une carte Accès Longueuil pour participer aux activités des organismes (autant pour les résidents que les non-résidents).

Avantages et arguments pour la Ville et ses résidents

- Une gestion simplifiée pour la Ville. Une fois la perception des contributions intégrée aux plateformes d'inscription, les organismes pourraient remettre les sommes à la Ville tous les trois, six ou douze mois, selon les modalités convenues.
- Des coûts de mise en place potentiellement faibles pour la Ville.
- Une administration intégrée aux inscriptions pour les organismes et les clubs, qui limiterait les vérifications et les suivis manuels.

Conclusion et message central

ARS ne demande pas à être exempté des règles. Nous souhaitons que la politique reconnaisse la réalité d'un organisme régional, qui diffère de celle d'un club sportif strictement local.

La politique devrait être simple à administrer, tant pour la Ville que pour les organismes, et prévoir une contribution équitable des non-résidents sans freiner leur inscription.

Nos propositions visent à préserver l'accès à l'activité physique, à maintenir une offre de services diversifiée et à soutenir la viabilité des organismes, au bénéfice de la population de Longueuil et de l'ensemble de la région.